

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 856

Artikel: Le triste feuilleton de Télécinéromandie
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019538>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le triste feuilleton de Télécinéromandie

Seize mois après le lancement de Télécinéromandie, les adeptes de "la touche du plaisir" ne sont toujours que 8500. C'est insuffisant, mais explicable : une chaîne romande de télévision à péage ne correspond à aucun besoin, à l'heure où la majorité des téléspectateurs reçoivent déjà 6 à 20 programmes diffusés en clair, y compris Canal Plus pour les plus chanceusement branchés ; à l'heure aussi où la location de vidéo-cassettes est si avantageuse que les amateurs de cinéma à domicile peuvent facilement s'offrir leur ration de 6 films par week-end. De toute manière, avec 150 000 récepteurs TV susceptibles de capter le canal 69 de la Dôle, le marché est beaucoup trop étroit pour faire vivre une société de télévision payante. Surtout que l'abonnement est coûteux : fr. 67.-- par mois (804.-- par an) pour le programme complet, contre fr. 28.-- en Suisse alémanique pour Tele-club, qui offre un choix plus étendu de films, encadrant quelques programmes originaux.

Notons au passage le management approximatif, dont l'importance numérique se trouve encore renforcée depuis le licenciement d'un tiers - du personnel (20 sur 65 environ), mais pas d'un seul cadre supérieur, paraît-il.

Tout cela n'a pas empêché la SSR de participer dès le début au capital de Téléciné : au départ, celle-ci détenait 15% des actions, comme à Pay-Sat. En octobre 1985, la SSR portait sa participation à 16,7%, tandis que le "groupe romand" (Lamunière + Nicole) accentuait sa majorité, depuis lors de 36%. En octobre dernier, la SSR a décidé de participer à l'assainissement financier de Téléciné, en injectant au maximum 2 millions de francs sous forme d'actions et / ou de prêts subordonnés supplémentaires.

Pourquoi cet acharnement thérapeutique en faveur d'une société inguérissable ? Pour sauver l'essentiel aux yeux de la SSR, à savoir l'achat en commun de films que la télévision romande n'aurait sinon aucune chance de pouvoir projeter. Sans Téléciné, les chers téléspectateurs romands n'auraient jamais vu "Le Docteur Jivago", ni "Subway" - encore moins "La guerre des étoiles". Fort bien, mais pourquoi payer à cette seule fin d'achats en commun la survie d'une société dont les autres activités, nullement intéressantes pour la SSR, pèsent trop lourd financièrement ?

(suite au verso)

Une chaîne qui n'a pas la touche

Le 19 septembre 1983, le Conseil fédéral donnait son feu vert à l'Association suisse concessionnaire pour la télévision par abonnement (ACTA), chargée d'assurer deux services de télévision à péage, destinés à la diffusion publique. A cette fin, l'ACTA a passé contrat avec la Pay-Sat AG et avec Télécinéromandie qui assument l'exploitation dans les deux principales régions linguistiques du pays. Or les choses vont très mal pour Télécinéromandie SA, au capital de

1,5 million de francs, créée le 23 septembre 1983 et présentement en procédure de sursis concordataire. Après 16 mois d'exploitation, Télécinéromandie compte tout juste 8500 abonnés, alors qu'il lui en faudrait au moins le double pour cesser de perdre plusieurs centaines de milliers de francs par mois. Diffusion obligée par voie hertzienne et autres obstacles techniques (décodage) mis à part, l'échec de Télécinéromandie a des causes bien plus profondes, pratiquement insurmontables.

Le triste feuilleton de Télécinéromandie (suite)

Pour la SSR, il y a pourtant une solution bien simple : laisser tomber Téléciné et créer une société commerciale de vente et d'achat de programmes, à l'image de Telepool SA, fondée en 1963 par la télévision alémanique, en collaboration avec le Bayerischer Rundfunk, qui détenait l'autre moitié du capital avant que le Südwestfunk vienne les rejoindre pour faire part à trois.

En tout état de cause, la SSR doit sortir de ce qui restera un gouffre à millions, même après la dérogation accordée le 22 décembre dernier à Téléciné, par un Conseil fédéral décidément très compréhensif pour la "situation spéciale" de la société romande de télévision par abonnement. Depuis le début de l'année donc, Téléciné "peut à titre d'essai diffuser des émissions mises à disposition ou financées par des tiers". En clair, les dispositions sur le sponsoring, inscrites dans le projet de loi sur la radiotélévision, mis en consultation l'an dernier, sont tout simplement appliquées par anticipation "à titre d'essai". On sait qu'en matière de mass media le Département de M. Schlumpf n'a

jamais fait dans l'Etat de droit orthodoxe, pratiquant sans vergogne le gouvernement par ordonnances.

Mais il y a mieux - ou pire - encore : la SSR a toujours voulu garder le pied dans la porte de Téléciné pour sauvegarder le véritable enjeu : un canal, le dernier possible, pour une future éventuelle quatrième chaîne nationale. Or voilà que les étrangers, comprenez Canal Plus, semblent vouloir s'infiltrer à la faveur du repêchage de Téléciné. L'affaire serait même entendue.

Il n'y a donc plus la moindre raison de laisser vivre Téléciné. Et puisque la SSR ne veut pas l'achever, il revient aux banquiers, largement minoritaires (la SBS détient 8,5% du capital via sa filiale Indemar) de lancer un ultime avertissement, en s'opposant d'abord au règlement extrajudiciaire des difficultés financières de Téléciné. Du coup, la société a dû introduire la procédure de sursis concordataire. Le dernier en date des épisodes d'un triste feuilleton qui approche heureusement de sa fin.

YJ

■ (réd) "Nous n'avons pas reçu la terre en héritage, nous n'en sommes que les dépositaires". Journée de travail sur ce thème à Zurich, organisée conjointement par le WWF et l'Association suisse des organisations de parents.

Des parents qui s'inquiètent des retombées de la "société de bien-être" sur la santé de leurs enfants. Et qui sont bien décidés à agir. Un médecin a invité ses collègues à sortir de leur réserve et à parler des constatations qu'ils peuvent faire, notamment quant à la dégradation de la santé des enfants. D'ailleurs la première enquête scientifique sur le rôle de la pollution atmosphérique dans les maladies respiratoires - la publication des résultats est attendue pour la fin de l'année - est due à l'intervention d'une association de parents bâlois auprès du médecin scolaire.

ECOLOGIE Ici et maintenant

■ Une lectrice d'Arlesheim, candidate aux récentes élections cantonales de Bâle-Campagne, nous écrit pour nous signaler la création d'un petit groupe de citoyennes décidées à agir concrètement contre la pollution de l'air. Et ceci au niveau "auquel nous avons le plus simplement accès, c'est-à-dire au niveau communal".

Dans un premier temps, ces quelques femmes ont élaboré un concept global de politique communale pour l'amélioration de l'air, largement inspiré de la brochure des 3500 médecins *L'air c'est la vie* (voir DP 853). Concrètement, elles ont décidé de s'opposer à un projet de parking en sous-sol d'un immeuble commercial à construire au centre du village, pour lequel un crédit doit être voté prochainement à l'assemblée communale. 700 000 francs pour 24 places de parc, cela semble bien cher, d'autant que selon les opposantes, ce projet ne répond à aucun besoin réel, pas même pour les commerçants du quartier qui, consultés, seraient plutôt hostiles à un nouvel appel de circulation dans le centre d'un bourg déjà surchargé. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Me Rumo accorde un coup-franc

■ Mardi 17 mars, nouvel épisode de la guerre football-TV. Me Freddy Rumo déclare au quotidien alémanique *Blick* qu'un accord est sur le point d'être conclu entre la Ligue nationale de football et Télécinéromandie, portant sur deux émissions hebdomadaires de 45 minutes chacune.

Selon le président de la ligue, ce contrat ne remettra nullement en cause celui qui la lie à la SSR (près d'un million de francs par an). Ces émissions - on parle de reportages

en coulisses - seront naturellement sponsorisées, puisque la chaîne à péage romande s'est vue accorder par le Conseil fédéral le droit de recourir à cette formule (voir ci-dessus).

Question : en admettant qu'elle en ait les moyens, Téléciné saura-t-elle trouver un style de reportages sportifs original, de la même veine de celui qui a grandement contribué au succès de Canal Plus, ou - référence moins académique - ayant la même "pêche" que ceux de Radio Acidule ?

CONCOURS DP

Lisez-vous attentivement votre hebdomadaire ? Dans la dernière édition (DP 855), nous avons reproduit une bande dessinée de Pierre Reymond. Elle faisait allusion à la difficulté des dialectes alémaniques.

La question est la suivante : de quel numéro de DP cette information était-elle tirée ? Les trois premières personnes à nous envoyer la bonne réponse recevront chacune un livre - rare et original - offert par la rédaction.